



République Démocratique du Congo

Primature

**COMITE NATIONAL DU DESARMEMENT ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE
« CND-SI »**

**INTEGRATION DU GENRE DANS LE SECTEUR
DU DESARMEMENT ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALE EN RDC.**

FEVRIER 2015

I. INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT

L'ORGANISATION

1.1. Nom et Adresse de l'Organisation responsable du projet

CND-SI
 COMITE NATIONAL DU DESARMEMENT ET DE LA SECURITE
 INTERNATIONALE « CND-SI »
 Siège social : n° 58, Avenue de la Gombe, Kinshasa
 Tél. : 0810611913 – 0819581866
 E-mail : desarmementrdcongo@gmail.com

1.2. Demandeur

Guy-Thierry NGEBAS IMPIOB
 Coordonnateur National du CND-SI

1.3. Statut juridique de l'Organisation

Structure Gouvernementale de la Primature,
 Pilotée par le Ministère de l'Intérieur et Sécurité
 Créée en 2011, Décret n° 011/44 du 14 Décembre 2011

1.4. Références bancaires

Banque : Rawbank S.A
 Adresse : Boulevard du 30 Juin 3487 Kinshasa/Gombe
 Fax :
 Intitulé du compte : Comité National du Désarmement et de la Sécurité
 Internationale « CND-SI »
 Numéro du compte : 05101 – 01018067801 – 76 – USD
 Swift :
 IBAN :

1.5. Historique/Champ d'Activités du CND-SI

- La mise en œuvre et le suivi de l'application des instruments juridiques (Traités, Conventions internationales et régionales, ainsi que les accords bi et multilatéraux signés par la République Démocratique du Congo dans le domaine du Désarmement et de la Sécurité Internationale ;

- La coordination des activités du secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale en République Démocratique du Congo.

II. INFORMATIONS SUR LE PROJET

1. **Titre du Projet** : Intégration du genre dans le secteur du Désarmement et de la sécurité internationale en RDC.
2. **Durée** : 2 ans
3. **Lieu** : En RDC
4. **Budget global** :

III. CONTEXTE & JUSTIFICATION

a. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC), est l'un des Etats de l'Afrique centrale et de la Région des Grands Lacs ayant été principalement affecté par des conflits armés récurrents, avec des pertes en vies humaines sans précédent.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les hommes sont les principales victimes desdits conflits et de la criminalité armés (90%¹). Cependant, les femmes et les enfants demeurent affectés de manière particulière. D'après certains observateurs, le couple femme et enfant constitue la majorité (près de 75%) de réfugiés et de personnes déplacées dans les différentes guerres qu'a connues la RDC et la région de Grands-Lacs. Ces derniers sont souvent sujets à des violences morales (traumatisme,...), physiques (torture, transport des effets militaires pendant la guerre, alimentation des combattants, etc.) et sexuelles (viol, esclavage sexuel,...), utilisées comme arme de guerre.

Par ailleurs, bien qu'étant survivantes, témoins dans les conflits, trop peu de femmes sont présentes au sein du secteur politique et public en général et dans le secteur de désarmement et de la sécurité internationale en particulier.

• Intégration du genre au niveau des Nations Unies

Dans le souci de faire participer pleinement la femme dans tous les processus de paix et sécurité, le Conseil de Sécurité de Nations Unies a adopté, le 31 octobre 2000, la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette Résolution recommande la prise en compte du rôle de la femme dans les processus de prévention, de lutte et de gestion des conflits ainsi que de recherche, de maintien et

¹ L'Organisation mondiale de la Santé estime que 90% des victimes d'homicide des armes à feu sont des hommes et des garçons dans le monde.

de consolidation de la paix. Les Etats membres sont invités à prendre des mesures nécessaires pour accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions. Ce, dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.

- **Intégration du genre au niveau de la SADC : le Protocole de la SADC sur le genre et le développement**

Adopté le 17 août 2008, le Protocole de Communautés pour le Développement de l'Afrique Australe sur le Genre et le Développement, dit le Protocole de la SADC, est un instrument sous régional qui matérialise la déclaration de Chefs d'Etats et Gouvernements de la SADC sur le genre. Ce protocole rappelle la mise en œuvre effective des différents engagements internationaux et continentaux pris en matière de l'égalité du Genre. Le Protocole demande aux Etats de la SADC d'appliquer la discrimination positive à l'égard de la femme qui constitue le sexe faible et d'atteindre d'ici la fin 2015 au moins 30% de la représentation de celle-ci, dans toutes les institutions politiques et publiques.

C'est donc en 2016 que la SADC évaluera le niveau de l'effectivité du genre dans les pays membres.

- **Intégration du genre au niveau national**

Au niveau national, la RDC a également domestiqué cette volonté du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en consacrant dans sa Constitution du 18 février 2006, les articles 12, 13 et 14, respectivement sur :

- l'égalité des droits ;
- la non discrimination en matière notamment d'accès aux fonctions publiques et autres ;
- l'égalité des sexes et l'obligation d'éliminer toutes les formes de violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée.

Le pays a également adopté :

- la politique nationale Genre ;
- le Plan d'action national sur la Résolution 1325 du CSNU ; et
- est en plein processus d'adoption de la loi portant mise en œuvre des droits de la femme et de la parité en RDC.

Aussi, des avancées importantes en la matière sont à considérer notamment dans le secteur de la police nationale où le processus de l'intégration du genre a été lancé depuis mai 2014, grâce à l'appui de la MONUSCO (UNPOL & GENRE), ONUFEMMES (RDC) et PNUD (GENRE).

b. Justification

En considérant l'impact des conflits armés en RDC et dans la région des Grands - Lacs, l'on constate que les hommes et les femmes sont tous affectés, voire impliqués en tant qu'acteurs et/ou victimes de ces affres. Seulement, lorsqu'il s'agit de prendre de résolutions ou d'attribuer des rôles à cet effet, l'on ne responsabilise pas les femmes au même titre que les hommes.

Si dans le secteur politique et public l'équité du genre souffre à se matérialiser, il n'en est pas moins dans le secteur du désarmement et de la sécurité internationale. De nombreuses disparités sont à la base de cette non effectivité. Il n'existe aucun mécanisme ni aucune stratégie d'application du concept genre à ce niveau.

En vue de renforcer le statut de la femme dans le secteur du Désarmement et de la Sécurité Internationale, le CND-SI s'engage avec l'appui de ses partenaires, à produire un plan d'action concerté et basé sur la sexospécificité qui va se reposer aussi bien sur des stratégies visant la capacitation de la femme que la sensibilisation.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

a. Objectif général

Contribuer au renforcement du statut de la femme opérant dans le secteur de désarmement et de la sécurité internationale.

b. Objectifs spécifiques

- Produire d'ici une année, une stratégie d'intégration du genre dans le secteur de Désarmement et de la Sécurité Internationale en RDC.
- Constituer d'ici deux ans, une banque de données désagrégées sur le Genre dans le secteur de Désarmement et de la Sécurité Internationale.
- Promouvoir d'ici cinq ans, au moins 30% de femmes à tous les niveaux du secteur de désarmement et de la sécurité internationale en RDC.

V. RESULTATS ATTENDUS

- La stratégie d'intégration du Genre dans le secteur de désarmement et de la sécurité internationale en RDC est produite, adoptée et partagée d'ici une année.
- Des données désagrégées sur le Genre et les responsabilités accordées aux hommes et aux femmes dans le secteur de désarmement et de la sécurité internationale sont disponibles d'ici deux ans.
- D'ici cinq ans, au moins 30% des femmes sont intégrées et/ou promues à tous les niveaux du secteur de désarmement et de la sécurité internationale en RDC.

VI. ACTIVITES

- Recherche de fonds ;
- Consultation et échanges avec d'autres partenaires sur les bonnes pratiques réalisées dans le processus d'Intégration du Genre dans leur secteur ;

- Sélection des provinces pilotes pour l'exécution de la phase une (1) du présent projet ;
- Réalisation d'un état des lieux du respect Genre au sein du secteur Désarmement et de la Sécurité Internationale, sous forme d'enquête qualitative (focus groupe) : *Consultation et échanges avec d'autres partenaires sur les bonnes pratiques réalisées dans le processus d'intégration du genre dans leur secteur ; Sélection des provinces pilotes pour l'exécution de la phase une (1) du présent projet ; Collecter des données sur les différents cas de discriminations faites à l'agent de sexe féminin ainsi que les obstacles, les défis et leurs causes liés à l'intégration du genre dans le secteur dit de désarmement et sécurité internationale de la RDC ; Compilation des résultats d'enquêtes.*
- Conception d'un plan stratégique d'intégration du Genre dans le secteur du désarmement et de la sécurité internationale en RDC;
- Production d'un guide de procédure sur la mise en œuvre du genre dans le secteur de Désarmement et de la Sécurité Internationale ;
- Développement des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des avancées accomplies sur le Genre dans le secteur ;
- Développement des outils de suivi et évaluation de la politique Genre dans le secteur du désarmement et de la sécurité internationale en RDC ;
- Vulgarisation du plan stratégique d'intégration du Genre dans le secteur du désarmement et de la sécurité internationale en RDC ;
- Renforcement des capacités de 440 acteurs du secteur dont 20 femmes et 20 hommes par province (40x11prov.), sur les droits des femmes, le genre, le désarmement et la sécurité internationale ;
- Suivi et évaluation du projet.

VII. PILOTAGE DU PROJET

Le projet sera piloté principalement par le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale « CND-SI », appuyé par les partenaires du secteur.

VIII. ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Le CND-SI prévoit soumettre le présent projet aux différents partenaires du secteur en particulier aux Missions diplomatiques, Agences de nations Unies et ONGI.

